

Maison des Services Publics : Au plus proche de vous !



Toujours plus de proximité ! Tel est le mot d'ordre de la Ville. C'est pourquoi, à Montereau, ce n'est pas une mais deux mairies que vous avez à disposition ! Véritable volonté municipale, la mairie annexe a été créée en 1998 pour vous permettre d'accomplir toutes vos formalités administratives, au plus près de chez vous.

Missions

Fini le stress et la perte de temps ! En étant au plus proche de vous, la Maison des Services Publics (MSP) s'adapte à vos besoins et vos contraintes quotidiennes ! Et pour ce faire, la mairie annexe vous propose les mêmes services que ceux de l'Hôtel de ville, c'est-à-dire des services administratifs relevant de l'état-civil, de la police administrative, des élections ou des affaires militaires. Il est possible de s'y voir délivrer une attestation d'accueil, un certificat de domicile, un livret de famille, un acte de naissance, de décès ou de mariage. également, vous pouvez vous y rendre pour procéder à votre recensement militaire, constituer des dossiers de cartes d'identité, de passeports ou de demande de logements sociaux, mais aussi pour procéder à une demande ou un renouvellement de carte Imagine R, une déclaration de cession de véhicule ou solliciter une permanence du maire. En Mairie annexe on peut donc tout faire, à de rares exceptions près comme procéder à une déclaration de naissance ou monter un dossier de mariage et de décès. Pour cela, il faudra obligatoirement vous rendre à l'Hôtel de ville. Pour le reste, la MSP vous accueille du lundi au samedi au **3, rue André Thomas**.

Horaires d'ouverture :

Du lundi au jeudi de 9h à 12h15 et de 13h45 à 18h

Vendredi de 9h à 12h15 et de 13h45 à 17h

Samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Renouvellement des cartes d'identité et passeports :

Du lundi au jeudi de 9h à 11h et de 14h à 17h (16h le vendredi)

Samedi de 9h à 11h

Plus d'infos : 01 60 57 21 00